

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE MIEL MAYA HONING ASBL
PRÉSENTÉ À L'AG DU 13/6/2015

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DU SUD

1) PROJETS FINANCÉS

Projets financés par la DGD

L'année 2014 est une année de transition dans le financement de nos projets par la DGD. Les nouvelles règles de la DGD, entrées en vigueur au 1/1/2014, fixent un budget minimum par pays de 500.000 € sur 3 ans. Au cours du Programme 2011-2013, notre budget moyen par pays s'est élevé à 75.000 €. Nous avons donc opté pour une stratégie de collaboration avec d'autres ONG, à qui nous avons proposé d'intégrer un volet apicole dans leur Programme. Depuis 2014, nous n'avons donc plus de projets au Mexique et en Amérique centrale financés par la DGD. Par ailleurs, à partir de 2017, le Mexique ne fera plus partie des pays éligibles pour un cofinancement par la DGD.

Deux accords de collaboration ont été conclus et signés en 2014, pour des projets qui s'achèvent fin 2016, et que nous espérons renouveler dans le cadre du prochain programme DGD 2017-2021 :

- Collaboration avec le SLCD (intégré aujourd'hui dans ULB-Coopération) et WWF-Belgique, pour un projet en RDC dénommé Synapic.

Ce projet constitue le résultat n°6 de l'objectif spécifique « RDC » du Programme du SLCD pour la période du 1/7/2014 au 31/12/2016. L'apiculture y est présentée comme une activité complémentaire aux projets de reforestation et/ou de la lutte contre la déforestation.

Le budget du projet Synapic s'élève à 416.082 € (coûts de gestion inclus) ; il comprend l'engagement d'un coopérant. La personne pressentie pour le poste de coopérant s'est désistée fin août, suite au retard pris par la DGD pour l'approbation du Programme du SLCD (l'Arrêté Ministériel n'a été signé qu'en novembre 2014). Une offre d'emploi a été publiée en septembre et les candidats retenus ont été interviewés en décembre. C'est M. Prosper Bimangou, originaire du Congo-Brazzaville, qui a été sélectionné. M. Bimangou a travaillé au Bas-Congo (RDC) dans le domaine de l'apiculture, entre 2000 et 2008, et a été à l'origine du projet apicole financé jusqu'en juin 2014 par l'Apefe dans la région de Mbanza-Ngungu.

Ce projet de l'Apefe a fait l'objet d'une reprise-remise par le projet Synapic. Le projet Synapic s'étend en outre à 1) la région de Kisantu (connue pour son jardin botanique et son centre de recherches), proche de Mbanza-Ngungu, et où le SLCD collabore depuis longtemps avec un partenaire local, Caritas ; 2) la région de Luki, où le WWF a mené un projet de lutte contre la déforestation, avec une composante apicole, et 3) à la région d'Ibi-Village, sur les plateaux du Batéké, où est mené un projet de reforestation de grande ampleur, à base de plantation d'acacias. Le GI-Agro est le partenaire local du SLCD à Ibi-Village ; l'apiculture y est encore à l'état embryonnaire.

En novembre 2014, Céline Isorez, nouvellement engagée chez MMH, a effectué une mission en RDC, dans les 4 sites mentionnés, afin d'assurer la transition entre la fin du projet de l'Apefe, en juin 2014, et l'arrivée du coopérant de Synapic, début avril 2015. Le coût de cette mission, imputé dans la rubrique « Frais de déplacement à

l'étranger », a été pris en charge par le SLCD, dont la facture a été imputée, dans notre comptabilité, dans les prestations fournies à des tiers.

Sur le plan financier, l'accord de collaboration prévoit que MMH prenne en charge 62.680 Euros sur le montant total de l'apport propre, qui s'élève à 83.216 Euros pour la durée du Programme. Le solde est fourni par WWF, sur fonds propres (18.000 €) et par la Ville de Bruxelles (2.500 €).

L'essentiel de l'engagement de MMH sera libéré en 2015 pour un montant total de 50.144 €, financé par divers subsides, octroyés par la Loterie Nationale, l'opération 11.11.11 (CNCD) et le WBI (par le mécanisme du doublement de la récolte 11.11.11). Sur ce montant, nous avons déjà perçu la somme de 9.148 € à la fin 2014, somme que nous transférerons au SLCD d'ici la fin juin 2015. Dans nos comptes de 2014, elle fait partie des produits reportés.

Le solde de l'engagement de MMH (12.536 €) sera financé en 2016 par l'opération 11.11.11 et le WBI.

En contrepartie de cet engagement financier, MMH sera rémunéré par le SLCD pour la supervision du projet, à hauteur de 24.300 €, frais de mission inclus, à répartir sur 2015 et 2016.

- Le deuxième accord de collaboration concerne un projet apicole en Bolivie, intégré dans le Programme 2015-2016 de Frères des Hommes-Belgique. Le Programme de FdH est exécuté dans deux pays, le Guatemala et la Bolivie. Le contexte difficile du Guatemala a mené FdH à nous proposer une collaboration en Bolivie, où ses partenaires sont des coupes d'organisations paysannes, Aoheb et Cioec. L'Arrêté Ministériel d'approbation du Programme de FdH a été signé en mars 2015.

La préparation de ce projet apicole a fait l'objet d'une mission en Bolivie, réalisée par Benoît Olivier en mai 2014. Cette mission a été financée sur fonds propres. Elle a été facilitée par le travail préparatoire réalisé par un étudiant de l'Ecole Ste-Marie à Liège, Julien Defourny, qui a réalisé un stage en Bolivie de février à mai 2013.

Le programme de FdH compte deux objectifs spécifiques en Bolivie, un par partenaire. Notre projet apicole fait partie du résultat n°3 de ces deux objectifs spécifiques et fait l'objet d'un budget séparé. Celui-ci s'élève à 68.000 € pour les coûts opérationnels (dont 4.000 € pour les deux missions à exécuter sur place) et à 4.340 € pour les coûts de gestion (prestations).

Les régions touchées par ce projet sont les régions de Tarija (où, depuis 2012, nous appuyons une coopérative apicole, affiliée à Aoheb, AART), de Cochabamba et de Santa-Cruz (où se trouvent des organisations apicoles affiliées soit à Aoheb soit à Cioec).

Sur le plan financier, l'accord de collaboration prévoit que MMH prenne en charge le montant total de l'apport propre, qui s'élève à 13.600 Euros pour la durée du Programme. Cet engagement sera couvert par les subsides de l'opération 11.11.11 (CNCD) et du WBI à percevoir en 2015 et 2016.

Projets hors DGD

Le rapport financier énumère les interventions suivantes :

Ethiopie : 3 ^e et dernière année du projet financé par CNCD-WBI	12.704,58 €
Honduras, Projet Alianza de Crédito : augmentation du fonds de roulement des organisations apicoles (3.610,34 € - 4.760 USD) ; frais de suivi (2.432,58 €)	6.042,92 €
Bolivie : appui à l'organisation apicole AART à Tarija (financement : Ville de Liège)	2.500 €
Bolivie : appui à l'organisation apicole Adapicruz à Sta-Cruz (financement : Fondation t'Serstevens)	3.870,18 €
Mexique-Am. Centrale : projet CNCD (transfert pour l'atelier de nov.)	4.367,39 €
Guatemala : remboursement partiel des sommes dues par Asdinapump et la coop. Sta-Maria de Nebaj à Crédit-Sud (Liège) (financement : dons de particuliers)	2.000 €
Guatemala : Appui au Consejo de Mujeres de Coban (financement : dons de particuliers)	4.749 €
Laos (nord) : projet apicole supervisé sur place par Anne Schoofs (financement : dons de particuliers)	2.000 €
Formation d'apiculteurs en RDC (en collaboration avec Luebo-sur-Ourthe, Esneux)	1.000 €
TOTAL :	39.234,07 €

Le projet en Ethiopie est l'aboutissement d'un projet de 3 ans (2012-2015), financé par l'opération 11.11.11 (CNCD) et le WBI. Il a été mené en collaboration avec l'association flamande Ma'ar vzw.

Le projet au Honduras consiste dans le système de crédit aux organisations apicoles mis en place en 2013, avec l'aide de Piet Vankerckhoven, et qui a été décrit dans le Mayazine de décembre 2013.

En Bolivie, les organisations apicoles AART et Adapicruz appuyées en 2014 font partie des bénéficiaires du Programme de Frères des Hommes 2015-2016.

Le financement octroyé par la Fondation t'Serstevens comprenait également un appui à la coupole Aopeb, qui a été réalisé en 2015 : le montant repris dans le tableau est le montant dépensé en 2014, tandis que le solde du financement a été reporté sur 2015.

Au Mexique, l'atelier réalisé en novembre constitue une suite du cycle de formation « Diplomado » exécuté de 2011 à 2013 dans le cadre de notre Programme DGD. A cet atelier participaient une organisation mexicaine (Maya Vinic), une organisation salvadorienne (Fecanm) et deux organisations honduriennes (Coprapilcol et Emsemol). Un deuxième atelier

est prévu en 2015, en principe en juillet. Il sera financé par le solde, reporté sur 2015, du subside reçu du CNCND en 2014.

Les dons de particuliers pour le Guatemala ont été rassemblés par des personnes de l'entourage de Ria Bernar, qui ont participé aux voyages qu'elle a organisés dans ce pays en 2013 et 2014. Deux mille Euros ont été versés à l'association liégeoise Crédit-Sud, dont les prêts octroyés à nos partenaires guatémaltèques n'avaient pas été honorés.

Le Laos est, sans conteste, en dehors de notre zone d'action : notre intervention dans ce pays s'explique par les dons reçus de particuliers, essentiellement deux apiculteurs bruxellois de la SRABE, qui se sont rendus dans ce pays. Anne Schoofs est une coopérante belge qui travaille au Laos.

Enfin, soulignons la très bonne collaboration que nous avons avec l'association d'Esneux, Luebo-sur-Ourthe, active dans le diocèse de Luebo au Kasai (RDC). Ce projet à Luebo a bénéficié de l'aide de formateurs issus du projet de l'Apefe, mentionné ci-dessus à propos du projet Synapic.

2) LE RÉSEAU BNNS

Anne-Christine Brouwers a représenté BNNS au Symposium Apimondia sur l'apiculture qui s'est tenu à Arusha (Tanzanie) en novembre 2014. Ses frais de voyage et de séjour ont été pris en charge par les autorités tanzaniennes, en reconnaissance du travail de préparation de ce symposium réalisé par BNNS en 2012.

Fin novembre s'est tenue l'assemblée générale de BNNS, à Alger, dans les locaux de l'INRAA, membre fondateur de BNNS. Le nouveau conseil d'administration de BNNS élu à cette occasion se compose de trois personnes : B. Olivier (président), A-C Brouwers (vice-présidente) et N. Kabli, de l'INRAA (vice-présidente). Une journée de rencontre avec des apiculteurs algériens a fait suite à cette assemblée générale. Les frais de voyage et de séjour des participants de BNNS à cette assemblée ont été pris en charge par l'INRAA, qui s'est ainsi acquitté du paiement de ses cotisations pour les années 2011 à 2015.

Lors de cette assemblée générale il a été décidé de prendre en charge la modération (en français) du Groupe d'Echange sur l'apiculture organisé par la FAO sous la forme d'un forum sur Internet, dans le cadre du dispositif TECA. Une convention a été signée en décembre 2014 entre BNNS asbl et la FAO pour cette tâche, qui sera rétribuée à hauteur de 3.000 USD en 2015. C'est MMH, comme membre de BNNS, qui assurera cette modération : BNNS versera à MMH une rémunération complémentaire pour un montant de 2.000 €.

3) PARTENAIRES - FOURNISSEURS DE MFT.

En juin 2014, nous avons eu la chance de pouvoir accueillir Luis Mejia, gérant de l'organisation apicole Maya Vinic (Mexique, Chiapas), lors de notre assemblée générale. En septembre, le personnel de MMH a rencontré Thomas Gruber, de MFT, afin d'actualiser ses informations sur les fournisseurs de MFT et de préparer la mission de l'équipe « Education » prévue en avril 2015, au Mexique et au Guatemala.

EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT EN BELGIQUE

Nos activités en éducation au développement en Belgique sont financées essentiellement par la DGD, dans le cadre de programmes triennaux. Pour des raisons expliquées plus loin à propos des événements et faits marquants de l'année 2014, notre Programme 2014-2016 n'a démarré qu'au 01/07/2014 et non au 01/1/2014. Nous avons ainsi perdu 6 mois de financement, ce qui explique le ralentissement de ces activités au cours du 1^{er} semestre 2014 et, en particulier, l'absence d'animatrice en Flandres jusqu'au 01/09/14 ainsi que la non parution du Mayazine en 2014. Bien qu'au ralenti, nos activités dans le monde scolaire francophone et notre participation à la campagne CDCE se sont poursuivies, de façon à éviter une discontinuité entre les Programmes 2011-2013 et 2014-2016.

1) DANS LE MONDE SCOLAIRE

Nos activités dans ce domaine ont fait l'objet d'un rapport détaillé remis à la DGD le 30/4/2015 et dont nous reproduisons l'extrait suivant : « *Durant le premier semestre 2014, nous avons travaillé dans la logique du Programme 2014-2016, sur fonds propres, mais en région francophone uniquement. Sur l'ensemble de l'année 2014, nos résultats dans le monde scolaire francophone correspondent aux prévisions établies sur une base annuelle. L'animatrice en région flamande ayant été engagée le 1/9/2014, l'automne a consisté essentiellement dans une reprise de contact et à la préparation de l'année 2015, après 10 mois de cessation de nos activités en Flandres.*

Au niveau du travail dans le monde scolaire, notre logique d'intervention donne à la formation une place plus importante que dans les programmes précédents. Cette stratégie a été validée par les évaluations positives des enseignants qui ont bénéficié de nos formations. Nous sommes particulièrement satisfaits d'avoir pu démarrer la collaboration avec l'Institut de Formation en Cours de Carrière des enseignants (IFC en région francophone) et les instituts de formation des futurs professeurs (Hautes Ecoles Normales). Cette stratégie nous paraît prometteuse sur le long terme. »

2) DANS LES COMMUNES

Nos activités dans ce domaine ont fait l'objet d'un rapport détaillé remis à la DGD le 30/4/2015 et dont nous reproduisons l'extrait suivant : « *Au niveau de la campagne «Communes du commerce équitable», les résultats obtenus sont très satisfaisants. D'une part, le dispositif de formation est en place et a été validé par les acteurs locaux. Il s'agit d'une nouvelle étape dans le processus de sensibilisation mis en place dans ce nouveau programme. Lors du programme précédent, les acteurs locaux recevaient une information technique sur les critères de la campagne et une information générale sur le commerce équitable, mais de manière informelle, au cours des réunions du Comité de Pilotage. Organiser un moment spécifique pour une formation sur le commerce équitable était un défi pour MMH (à cause du manque de disponibilité des acteurs locaux), qui a été relevé avec succès. Les participants aux séances de formation étaient d'ailleurs très satisfaits.*

D'autre part, les acteurs locaux ont mis en place davantage d'actions de sensibilisation que prévu. Et ces actions se sont déroulées sur beaucoup de communes engagées depuis le programme précédent dans la campagne CDCE (certaines déjà même titrées), ce qui montre un engagement durable des acteurs locaux en faveur du commerce équitable. »

RAPPORTS COMMUNIQUÉS AUX BAILLEURS DE FONDS.

Les activités mentionnées ci-dessus ont fait l'objet de rapports détaillés transmis aux bailleurs de fonds:

- a) La DGD pour les activités d'éducation au développement réalisées du 1/7/2014 au 31/12/2014 : ce rapport a été remis à la DGD le 30/4/2015 ;
- b) La mission de Céline Isorez en RDC en novembre a fait l'objet d'une mention dans le rapport 2014 du SLCD remis à la DGD le 30/4/2015 ;
- c) Le CNCN-opération 11.11.11, pour le projet en Ethiopie : ce rapport a été remis le 24/09/2014 ;
- d) La Ville de Liège, pour le projet d'appui à AART en Bolivie : le rapport a été remis le 28/10/2014 ; des informations complémentaires ont été demandées par la Ville le 18/2/2015 et fournies le 26/2/2015. Ces informations concernent les modifications des activités survenues en cours d'exécution du projet et acceptées par MMH lors de la mission de mai 2014. En date du 27/5/2015, la Ville de Liège a refusé ces modifications et limité provisoirement son intervention à 785,34 € sur les 2.500 € promis. Les montants rejetés concernent principalement des indemnités payées aux apiculteurs qui assumaient le rôle de promoteurs dans l'exécution du projet. Une dernière tentative de conciliation avec la Ville sera menée d'ici la fin juin 2015.

Le rapport destiné à la Région Wallonne, Direction de la Résorption du Chômage – DGEE, pour les activités du personnel sous statut APE, doit être remis pour la fin août 2015.

IMAGE, NOTORIÉTÉ, BASE SOCIALE DE L'ORGANISATION ET RELATIONS AVEC LES AUTRES ONG.

Une réflexion a été menée au sein du personnel sur la nécessité de travailler sur l'image de l'organisation : elle a abouti sur des propositions concrètes qui ont été soumises au conseil d'administration au début de 2015 et qui sont aujourd'hui en voie d'exécution.

La base sociale de l'organisation comprend l'assemblée générale, les donateurs, les abonnés au Mayazine, les sympathisants et les bénévoles, ainsi que les publics touchés par notre action. Quatre nouveaux membres ont été admis au sein de l'assemblée générale en juin 2014.

En décembre 2014, toutes les ONG belges devaient introduire auprès de la DGD une demande de renouvellement de leur agrément de base comme ONG : l'octroi de subsides à partir de 2017 dépendra de ce renouvellement. Celui-ci dépend de plusieurs critères, dont l'assise sociétale de l'ONG, un concept plus large que la base sociale décrite ci-dessus. L'assise sociétale comprend également l'appartenance à des réseaux et les accords de collaboration formels.

C'est dans ce cadre que nous avons dû fournir à la DGD les informations quantitatives suivantes sur les différentes catégories de notre base sociale :

36	membres de l'AG
11	volontaires non membres de l'AG
436	donateurs
743	enseignants
127	abonnés au Mayazine, non repris dans les catégories précédentes
Total:	1353

Concernant les réseaux, nous avons mentionné notre appartenance au réseau BNNS (Beekeeping Network North-South) et à la fédération BFTF (Belgian Fair Trade Federation). Il est à souligner que BNNS est présidé par MMH et BFTF par MFT.

Relations avec les autres ONG : MMH a conclu un accord de collaboration avec Max Havelaar et Oxfam-Magasins du Monde dans le cadre de la campagne Communes du Commerce Equitable (CDCE), ainsi qu'avec le SLCD, le WWF et Frères des Hommes dans le cadre de nos projets au Sud. Trois accords de collaboration avec diverses associations liégeoises ont été signés dans le cadre de l'éducation au développement dans le monde scolaire, en particulier dans le cadre du Tempo Color.

Outre BNNS et BFTF, MMH fait également partie des fédérations suivantes : CNCD-11.11.11 asbl ; 11.11.11 vzw ; Acodev ; NGO-Federatie ; FEONG (fédération des employeurs des ONG). Les cotisations payées en 2014 à ces 7 organismes s'élèvent à 2.260 €.

EVOLUTION ET RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE CES ACTIVITÉS

Au 31/12/14, le personnel salarié de MMH comptait 4,5 ETP :

- Combeaud Laure, à temps plein (1 ETP DGD pendant le 2^e semestre), sous statut APE, en poste chez MMH depuis mars 2011 : coordinatrice de l'équipe Education et chargée de mission pour la campagne CDCE ;
- Isorez Céline, à temps plein (0,50 ETP DGD pendant le 2^e semestre), sous statut APE, engagée au 01/09/2014 ; chargée de communication à mi-temps et chargée de suivi des projets en Afrique à mi-temps ;
- Olivier Benoît, à mi-temps (0,10 ETP DGD pendant le 2^e semestre), en poste chez MMH depuis septembre 1993 : directeur, en charge du suivi des projets en Amérique latine ;
- Sainvitu Emilie, à temps plein (1 ETP DGD pendant le 2^e semestre), sous statut APE, en poste chez MMH depuis mai 2011 : chargée d'éducation au développement dans le monde scolaire francophone ;
- Schelfaut Saskia, à temps plein (1 ETP DGD pendant le 2^e semestre), engagée au 01/09/2014 : chargée d'éducation au développement dans le monde scolaire néerlandophone.

MMH compte en outre sur l'appui, précieux, de deux bénévoles, Jeannine Lambry pour la comptabilité et le fichier de notre base sociale, et Jean-Claude Nizet pour diverses tâches administratives, dont le suivi de nos assurances et diverses tâches d'entretien et de réparations de nos locaux, en particulier l'aménagement de nos nouveaux bureaux situés rue Ste-Walburge 207. Tous deux prestent, en moyenne, une journée par semaine, et ce, depuis quinze ans !

EVÉNEMENTS ET FAITS MARQUANTS

L'événement le plus marquant a été le refus de notre Programme 2014-2016 par la DGD, fin novembre 2013, et la présentation d'une nouvelle version de ce Programme fin février 2014. Deux actions innovantes ont été supprimées de la première version de notre Programme : la réalisation d'un Guide, ou d'un Manuel, à l'attention des ONG intéressées à intégrer l'apiculture dans leurs programmes de développement, et un travail de recherche sur le commerce équitable du miel et sa promotion auprès du mouvement européen du commerce équitable. Cette nouvelle version a été acceptée par la DGD à la mi-mars 2014, sans remarques particulières.

Malheureusement, la DGD a refusé que notre Programme puisse démarrer au 01/01/2014, ce qui explique pourquoi nous avons été sans financement de la part de la DGD pendant le 1^{er} semestre 2014. Pendant cette période, nous avons fonctionné avec un personnel réduit à 2 ETP : Emilie Sainvitu (1 ETP), Laure Combeaud (0,5 ETP ; congé de maternité suivi d'un congé parental) ; Benoît Olivier (0,5 ETP). Katleen Cuypers, animatrice néerlandophone, avait démissionné au début de novembre 2013 ; le préavis à titre conservatoire adressé à tout le personnel fin novembre 2013 a été confirmé pour Noémie El Agrebi, qui aurait dû travailler sur le Guide évoqué ci-dessus, si la première version de notre Programme avait été acceptée. Son contrat a pris fin le 28/2/2014.

Ce qui précède explique la perte enregistrée en 2014.

Deux autres faits marquants doivent également être mentionnés : la fermeture de notre bureau à Leuven et le déménagement du siège social de l'asbl. La fermeture du bureau de Leuven est due au souhait de la DGD de ne plus subsidier un local qui, depuis le départ d'Alexia van Innis en octobre 2012, n'était plus occupé que par une seule personne. Ce local est resté vide de la fin novembre 2013 à la fin juillet 2014 (date anniversaire du bail). Pendant toute cette période, nous n'avions plus d'animatrice néerlandophone : notre travail d'éducation au développement dans le monde scolaire néerlandophone a donc été interrompu pendant toute cette période et n'a redémarré qu'en septembre, avec l'engagement de Saskia Schelfaut.

CONTEXTE, TENDANCES, DYNAMIQUES, RISQUES, ENJEUX, DÉFIS, PERSPECTIVES.

Le contexte a fortement changé en ce qui concerne la DGD, qui a multiplié les réformes du financement des ONG depuis 2009. Le Ministre actuel de la coopération, Alexander de Croo, est d'ailleurs en train de préparer une nouvelle réforme, sans attendre l'entrée en vigueur de la réforme prévue pour janvier 2017.

Trois étapes successives conditionneront l'octroi de financement aux ONG par la DGD en 2017 :

- Le renouvellement de l'agrément de base : les demandes introduites en décembre 2014 feront l'objet d'un screening au courant de l'automne 2015. La méthodologie de ce screening a été élaborée par BDO sur base du canevas général mentionné dans l'AM de la réforme, et présentée aux ONG le 21/5/2015. Un appel d'offres va être lancé par la DGD pour son exécution. L'octroi de l'agrément aura lieu en décembre 2015.
- La réalisation, par les ONG et autres acteurs de la coopération (Union des Villes et communes, Apefe, coopération universitaire etc.), d'une Analyse de Contexte Commune (ACC) pour chaque pays où ces acteurs interviennent, soit plus de 50 pays. Ces ACC sont en cours actuellement et devront être communiqués en octobre 2015 à la DGD, qui se réserve le droit de les approuver. Les prochains programmes quinquennaux (et non plus triennaux) présentés à la DGD pour la période 2017-2026 devront tenir compte de ces ACC. C'est pourquoi, outre l'ACC « Belgique » (pour l'éducation au développement), MMH s'est inscrit à 14 ACC « Sud » afin que l'apiculture y soit mentionnée et que des accords de collaboration avec d'autres ONG soient possibles. Ces 14 pays sont : a) en Amérique latine : le Guatemala, le Honduras, le Pérou et la Bolivie ; b) en Afrique : l'Algérie, le Burkina-Faso, le Cameroun, le Congo (RDC), l'Ethiopie, Madagascar, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie.
- La présentation du prochain programme, au cours de l'été 2016.

Ce contexte de plus en plus difficile, auquel s'ajoute la réduction du budget fédéral de la Coopération à partir de 2017, rend de plus en plus urgente la recherche d'autres sources de financement de la part de MMH, en dehors des subsides publics relevant de la coopération, qu'ils proviennent de l'Etat fédéral, des régions, des communes ou même de la Commission Européenne, qui s'avère hors de notre portée. Ceci est particulièrement nécessaire pour financer le fonctionnement même de l'organisation et le suivi des projets, les pourcentages forfaitaires octroyés par les bailleurs de fonds pour les frais administratifs étant réduits à la portion congrue. En ce qui concerne nos activités d'éducation au développement, celles-ci devraient continuer à être financées par la DGD, mais sans doute pour un montant inférieur. L'apport propre que nous devons fournir pour obtenir ce financement (20% du budget) est assuré par les subsides du Forem octroyés pour notre personnel APE.

Les pistes à approfondir pour pérenniser le financement de nos activités comprennent le développement et la rémunération de notre expertise, en particulier dans les projets apicoles, l'augmentation des dons des particuliers, le mécénat d'entreprise, l'organisation d'événements. La recherche de subsides publics dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'éducation permanente doit aussi être envisagée. Un « comité de soutien », placé sous la responsabilité d'un administrateur, est en voie de constitution pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie à moyen et long terme.